Coppie des Memoires secrets en forme de Missiue, enuoyees de Bloys par vn Polytique mal-asseuré à vn sien amy aussi Polytique, de ceste ville de Paris.

Auec la responce laquelle a esté descouuerte sur vn Lacquais sortant de ceste ville, lequel a donné l'addresse dudict Polytique, au logis duquel lesdicts Memoires ont esté trouuez.

Comme sômairement & au vray l'Estat auquel presentement sont les affaires du Roy, & de l'vnyon Catholique & Generalle de France



M. D. LXXXIX.

Case
F
39
.326
1589c

THE NEWBERRY
LIBRARY

47-2035 134

COPPIE DES MEMOIRES SECRETS, EN FORME DE MISSIVE, ENenuoyez de Blois par vn Polytique mal-asseuré à vn sien amy aussi Polytique de ceste ville de Paris.

Auec la responce laquelle a esté descouuerte sur vn Laquais sortant de ceste ville, lequel a donné l'adresse dudict Polytique au logis duquel lesdicts Memoires ont esté trouuez.

Contenant sommairement & au vray l'estat auquel presentemẽt sont les affaires du Roy & de l'Vnion Catholique & geneealle de France.



Onsieur, ie ne vous veux point remettre au deuant les bons fondemens& pilotis sur lesquels nostre reciproque & mutuelle amitié est de long temps bastie : car par la mention que i'en ferois, il sembleroit aussi que ie fisse quelque doute d'icelle : Mais ie vous veux cõiurer par là, de me fauoriser de tant que de me vouloir par la premiere asseuree commodité certiorer de l'estat des affaires de par delà : comment ellesſont disposees, comment aigries, comment adoucies, Brief quelle opinion vous en auez : En vous suppliant aussi de me donner sur le tout vostre bon aduis: afin que suyuant iceluy ie me resolue ou à bis ou à blanc, à suyure l'vn ou l'autre party le plus asseuré & fauorable. Et pour ne vous laisser matiere ny occasiõ

de m'efconduire envne fi iufte priere, Ie me fuis le premier mis en mon deuoir de vous reprefenter au vray le cours des affaires de pardeça: afin que enfemblemẽt s'il vous plaift nous puiffions nous refoudre en quelque forte pour cõferuer, & nos vies, & nos moyens & fi peu de cõmoditez que Dieu nous a difperfez en ce miferable fiecle: auquel ie voyois les chofes fi embaraffees que d'orefnauant ie m'y mefcognois totalement.

II.

Ie commenceray donques par noftre fiege d'Orleãs: duquel nous auons receu nouuelles que les cõpagnies des Sieurs de Montigny & de Fargy y ont efté deffaites par les affiegez: & les mulets de bagage de Monfieur le grãd Prieur prins & emmenez dedans la ville. Le fils de Monfieur le Marefchal de Matignon, & lefdicts Sieurs de Montigny & de Fargys, auec quelques autres Gentilshommes fe font fauuez à la fuite. Ie crains fort que cefte defroute fera caufe que noftredit fiege defcampera bien toft, fi defia il n'eft leué: attẽdu que ja au parauant l'on nous auoit affeuré que les forces du Roy s'y fondoyẽt & diminuoient tous les iours à veue d'œil: mefment que fi ceux de dedans fe fuffent entrentendus qu'ils pouuoient d'vn feul effort, tailler tous les noftres en pieces: mais qu'ils n'ofoient librement faire, fortie en gros: parce qu'ils n'eftoient pas affeurez du retour & de la rentree, pour la meffiance grande qui eftoit parmy eux, laquelle targuoit d'auantage les effiegeans que leurs propres forces. Nous fçauons bien que le Roy a des bons feruiteurs dedans la ville: mais ils font en beaucoup plus petit nombre que fes ennemis.

III.

Pour l'efgard de Rouen le Roy receut ces iours paf-

ſez lettres de Monſieur de Carrouge, par leſquelles il mandoit que ceux du Haure auoiẽt menacé Meſſieurs de Rouen de ne plus leur laiſſer paſſer aucunes commoditez ny de viures ny autrement: & de leur faire tous les deſplaiſirs dont ils ſe pourroient aduiſer, ſ'ils n'embraſſoient le party de l'vniõ & de la religion Catholique. Ce qu'entendu par ceux de Rouen, auec l'inclinatiõ qu'ils y auoient deſia, Ils proteſterent en deux aſſemblees generales qu'ils feirent entr'eux, de ne receuoir ny admettre dedans leur ville garniſons ny forces aucunes de la part du Roy: diſans que la derniere fois que il y fut, il leur apporta tant d'incommodité & au plat pais (ſans parler de leurs femmes) qu'ils s'en reſſentoient encores Occaſion, diſoient-ils, qu'ils ne pouuoient maintenant que le ſouhater auſſi loing d'eux que poſſible il en voudroit eſtre pres: & meſmement ils firent aſſauoir à mondit Sieur de Carouge qu'au cas qu'il fiſt ſemblãt d'entreprendre quelque choſe contre eux & leur reſolutiõ, qu'il ne s'y trouueroit pas le plus fort. Cela donna occaſion audict Sieur de Carouge (comme il y en auoit aſſez de matiere) de deſpecher ſoudain vn courier au Roy pour, ſur l'aduertiſſement de cecy luy demander ſecours. Ce que le Roy luy accorda & luy enuoya ſoudain quelques Suiſſes: mais ſi toſt que ceux de Rouen en furent aduertis, quant & quant ils manderent auſdicts Suiſſes, que s'ils ſe vouloient approcher d'auantage qu'ils fiſſent leurs teſtaments de bonne heure. Ce contremandement receu par les Suiſſes (qui eſtoiẽt deſia a deux lieuex de Rouẽ) euſt tant de force ſur eux qu'ils ne voulurent iamais paſſer outre, pour quelque inſtance & commandemẽt qu'on leur eu peuſt faire.

IIII.

Or depuis cela, Monſieur de Carouge à touſiours eſté veillé de ſi pres, que ie n'eſtime pas qu'il puiſſe ny d'orenauant remuer quelques choſe. Et ce qui luy eſt & ſera le plus contraire, c'eſt l'appuy & le ſecours que ſon propre fils donne aux habitans dudict Rouen, lequel s'eſt bãdé contre ſon Pere pour embraſſer la cauſe & le party deſdits habitans, violant par là toutes les Loix & de raiſon & de nature.

IIII.

Quant à ceux de Troye, vous ſçauez comment depuis la mort de Monſieur de Guyſe, ils ſe ſont declarez ouuertement contre le Roy, pour le party des Catholiques: Ce qu'il n'auoient pas faict du viuant dudict Sieur de Guyſe. Enquoy le Roy a eſté bien deceu de ſon expectation: car il en faiſoit aſſeuré eſtat.

V.

Monſieur de Tinteuille depuis n'agueres auoit enuoyé audict Troye Monſieur de Villemorien pour taſcher de les reconuertir au ſeruice du Roy: Mais ſi toſt qu'ils eurent deſcouuert ſes menees, ils le pourſuiuirent ſi viuemẽt, que ſans vn ſoudain pre aduertiſſement qu'il euſt par l'vn de ſes gens (lequel en paſſant, fortuitement en auoit ouy quelque bruict) indubitablement il y euſt perdu la vie.

VI.

Auant-hier, ou le iour precedent, vn marchant d'icy receut lettres dudict Troye, par lequelles on luy mandoit d'vn certain officier du Roy, lequel pour auoir parlé vn peu trop ouuertement des troubles de ce temps à l'aduentage du Roy, auoit eſté maſſacré par la commune: Mais de cela nous n'en deuons certitude que par leſdictes lettres: auſquelles ie ne donne point de foy. Il eſt bien vray qu'vn artiſan y fuſt tué tout au

commencement de ce remuement, pour auoir seulement dit, oyant la mort de Monsieur de Guyse, qu'il estoit mortel comme vn autre.

VII.

Quant à ceux de Poitiers le Roy a fort tasché de les gaigner par promesses & belles offres: Mais on n'en a sceu tirer autre raison ny responce, sinon que ils portent tant de respect à la memoire de deffunct Monsieur de Guyse, duquel ils tiennent la conseruation de leurs biens, la protection de leurs vies, & la manutention de leur ville, qu'ils ne se rengeront iamais au seruice de celuy qui la opprimé.

VIII.

Ceux de Dijon n'ont pas mieux fait que les autres: car aussi tost qu'ils sceurent la mort de Monsieur de Guyse, ils constituerent prisonniers quelques officiers du Roy, & mirent garnisons aux logis d'aucuns Conseillers de leur Parlement.

IX.

Ceux d'Angers sont de mesme farine & aussi peu zelez au seruice du Roy que les autres: car ils ont tant faict que ils se voyent auiourd'huy les plus fors. Et combien que l'vne & l'autre ville se soit assez declaree, toutefois le Roy n'est pas encores hors d'esperance de les ramener toutes deux à sa deuotion. Et à cest effect il y a secrettement enuoyé quelques personnages entendus & factieux (que vous cognoissez) pour y pratiquer des hommes & y negotier ce qu'ils pourront.

X

Pour l'esgard de la Picardie, excepté Sainct Quentin & Boulongne, nous l'auons toute perdue, sans esperance de recouurement, si ce n'est à belles forces.

XI.

Les Picards ont prins vn paſſedroict plus grand que les autres : car ils ont faict Publier par tout le païs, deffences treſ-expreſſes à tous Seigneurs, Gẽtils-hommes & autres de quelque qualité qu'ils ſoyent, de mõter à cheual, n'y s'armer en quelque façon que ce ſoit pour le ſeruice du Roy : ains ſeulement pour l'vnion generale des Catholiques de la France. Et au cas que quelqu'vn ou pluſieurs vueillent cõtreuenir, & de faict qu'il contreuiennent à telles deffences, ils ont permis aux cõmunes & à toutes perſonnes de ſe ruer ſur eux, auec pouuoir & liberté de les aſſommer : & de là d'aller ruïner abbatre & foudroyer leurs maiſons, ou chaſteaux, ce qu'ils ont tous proteſté & iuré de faire & garder inuiolablement iuſques à la mort.

XII.

Mais ſi vous voyez ainſi, le Roy grandement affligé par dehors : croyez qu'il ne l'eſt guere moins chez luy, teſmoing meſme que pluſieurs de ſes gardes ſe desbandent, & s'en vont trouuer les vns Monſieur du Maine, les autres le Cheualier d'Aumalle, & les autres s'en retournent à Paris.

XIII.

Et puis au plus fort de ſes affaires, comment penſez vous que la mort de la Royne ſa mere luy eſt venue mal à propos? Certes i'eſtime qu'il ne ſe peut aſſez exprimer. Auſſi depuis icelle mort ie le trouue fort changé & touſiours fort mesfiant, voire de la moitié plus qu'il n'eſtoit au parauant : car il ne s'aſſeure quaſi plus de perſonne, ce qui nous eſt vn grandiſſime malheur, voire le vray moyẽ par lequel ſes affaires & les noſtres receuront beaucoup de diminution & de retardemẽt, & poſſible en fin vne ruine certaine & indeniable.

XIIII.

Mais encor n'y a-il chose iusques icy qui ait rendu le Roy si pensif & estonné que la declaration de la Sorbonne, touchant la dispence qu'elle dit & asseure que ses subiects ont de l'obeissance que ils luy deuoient, & de la fidelité qu'ils luy auoient iuree: A laquelle declaration, pensant apporter quelque antidote, & la rẽdre par là infructueuse, il assembla quelque nombre d'Euesques & d'autres Ecclesiastiques, pour leur faire declarer ladite Declaration & resolution nulle, & de nul effect, & du tout incompetente: Mais ils rapporterent tous au Roy qu'il les prioit d'vne chose du tout impossible à eux, d'autant que la Sorbõne n'auoit rien decreté que suyuant & conformément aux Saincts Concils & Decrets, lesquels personns ne sçauroit cõtredire.

XV.

Or voila l'estat d'vne partie des affaires de pardeça, lesquels ie vous ay representé sans flatterie & tels qu'ils sont à mon grãd regret, mais la verité, la peur qui m'en reuient, l'obligation dont ie vous suis attenu, & le desir que i'ay que vous en eusiez de mesme en mon endroit, m'y ont necessairement contrainct.

Quant à l'autre partie elle vous apportera a vn peu plus de contentement.

XVI.

Premieremẽt la Royne d'Angleterre a offert au Roy secours, & de ses moyens, & de son pouuoir, en le priãt de continuer ses pointes, & disant qu'en tous cas elle luy promet tousiours de le releuer d'vne mauuaise cheute, mais ie n'en fais pas de cela grand bouclier: car i'estime la consolation bien desolee laquelle ne propose qu'vn remede au mal.

XVII.

Quant au forces du Roy de Nauarre, nous en sommes tres-asseurez: car outre qu'il l'auoit desia promis, il enuoya encor ces iours passez vers le Roy Monsieur,

de Roquelaure, tant pour l'asseurer de son seruice, qu'aussi pour les Trefues que le Roy & luy ont accordees respectiuement par ensemble.

XVII.

Ledit Sieur de Roquelaure n'estoit pas seulement enuoyé pour ceste asseurãce & trefues: mais pour plusieurs autres chefs, lesquels nous ne sçauons encor, ny quels ils sont, ny quelle resolution le Roy luy en a dõné, d'autant que le Roy s'y tient le plus couuert qu'il peut: mais il me semble qu'il seroit plus expediét pour luy, qu'õ s'apperçeust de ce qu'il negotie auec le Roy de Nauarre, que de sa ruine & de la nostre: car les dissimulations qu'il y veut apporter (pour passer outre a des choses qui seront de plus mal-aisee digestiõ à nos ennemis que lesdites trefues) le ren dent plus tardif au boute-hors de ses conceptions, & desseins, & cependant nos affaires s'acculent, & demeurent là. Nos ennemis ne perdent point de téps, & nous le prodigõs esciemment.

XIX.

L'on parle icy que le Roy veut faire declarer son successeur à la couronne, Monsieur le grand Prieur de France, mais ie ne vous en puis asseurer, sinon que il en grand bruict: neantmoins ie le croy mal-aisemant. Car par ce moyen le Roy necessiteroit ses affaires & son Royaume à vne combustion tres-grande, d'autãt qu'indubitablement ceste declaration seruiroit d'allumette à la maison de Bourbon, pour faire la guerre au Roy, & ainsi il se creeroit tousiours d'auantage d'ennemis, dont il a desia sans cela, assez copieux nombre.

XX.

Monsieur de Mõt-pensie & Monsieur le Prinice son fils, sont en chemin pour venir trouuer le Roy, Ils sont suiuis de beaucoup de Gentils-hommes, lesquels pour la plus part venoient icy, estimãs que la mort de Mon-

ſieur de Guyſe euſt terminé la guerre, mais ils ſe verront trompez de tout le Ciel.

XXI.

Quant à Niort, ie ne vous en mande rien, parce que vous ſçauez comme le tout s'y eſt paſſé, & que Monſieur de Malicorne y a laiſſé entrer les gens du roy de Nauarre ſans coup ferir.

XXII.

Quant à Chaalons en Champagne, vous ſçauez auſſi (comme i'eſtime) qu'il eſt à la deuotion du roy, & que Monſieur de Tinteuille eſt dedans, qui y cómande. Toutesfois il eſt encor à craindre que ceux du dedans ne vueillent venir deux cordes en leur arc (comme l'on dit) & ſe reſeruer touſiours la puiſſance de ſe pouuoir réger du coſté de l'vn ou l'autre party, lequel ils verront auec le temps eſtre le plus fort.

L'occaſion que i'ay de ceſte mes fiance, c'eſt qu'ils ne veulent pas permettre que Móſiour de Tinteuille s'y rende le plus fort, dont le roy a bon aduertiſſement. Occaſion qu'il a commandé audit Sieur de Tinteuile par deux deſpeſches conſecutiues, qu'il y mette ſi bóne garniſon qu'il luy en puiſſe touſiours rendre bó compte. Dieu vueille qu'il le puiſſe ainſi effectuer car la ville eſt de grandiſſime importance pour eſtre forte & bien munie comme vous ſcauez.

XXIIII.

Pour le ſurplus, ledit Sieur de Tinteuille s'y comporte tres-bien. Il fait des courſes tout aux enuirons il arreſte tous les courriers. Il en a fouillé & retenu quelque temps deux qui eſtoient enuoyez de la part de Monſieur le Duc de Lorraine vers Monſieur d'Aumale, & Meſſieurs de Paris. La ſubſtance des deſpeſches qu'ils portoient, ie ne le ſcay pas, mais elle eſt aſſez aiſee à preſumer,

XXV.

Quant Monsieur de Tinteuille se sera acquis plus de creance & d'intelligence dans Chaalons, il promet au Roy qu'il fera des courses iusques en Lorraine ce qui resiouit tellement le Roy, que cela contrepoise vne partie des fascheries qu'il recoit d'infinis autres endroits, lesquelles encor qu'elles soient grandes & inestimables, si est-ce qu'il les dissimule le plus qu'il peut mais ce n'est si dextrement qu'on ne remarque aisement en son visage assez de martel & d'inquietude & possible beaucoup d'estonnement, & de peur qu'il a de se veoir si mal traicté en tant de villes de son Royaume, & crains, pour le recognoistre ingenuëmét qu'il se courbera, & possible qu'en fin il succōbera soubs le fais de tant d'affaires & de tristesses qu'iceux trainét infailliblement apres soy.

Et vous diray neantmoins qu'a voir noz actions & deportemens, l'on ne nous iugeroit pas seulement affairez, ou bien l'on nous estimeroit quant & quant purement insensibles: car nous ne nous esmouuons quasi non plus, que si le Roy estoit encor paisiblement iouissant de son Royaume, & que ses ennemis & subiects ne fussent aucunement rebellez contre luy.

XXVII.

Quand on dit au Roy que les Parisiens sont tres-resolus à ceste guerre, Qu'ils y veulét exposer tout leurs moyens, & le sang d'eux & de leurs enfans. Qu'ils sont bien à craindre, si ce n'est pour leur valeur, à tout le moins tant par ce qu'ils tiennent le principal nerf de la guerre pardeuers eux, qui est l'argét, qu'aussi de Paris depend la resolution generale de toute la France: Il se mocque de tout celà, & dit qu'il cognoist les Parisiens mieux qu'homme de son Royaume. Qu'il s'asseure, puis que leur Roy Guisard est mort, que par con-

ſequét leur courage eſt amorty: & qu'é tous cas qu'ils n'ont qu'vne boutade ſur leur paué. Et pour l'eſgard de l'argent, qu'ils ſont trop mal-aiſez au deſgel, Que tel qui fait parade de donner mil eſcus, ne dõnera pas mil ſols quand ſe viendra au fait & au prendre. Bref que ſur ſon honneur, il reſpond que deuant qui les ait laiſſé en trempe deux ou trois moys, qu'ils ſeront contraints de venir à luy crier miſericorde: & lors qu'il en ſcaura bien tirer ſa raiſon, par vne punition ſi cruelle & exemplaire qu'ils ſeruiront de frayeur à tous leurs adherents & confederez.

XXVIII.

Quand on luy parle de M. du Maine, il dit qu'il ſera bien empeſché de ſe maintenir en ſon gouuernement, & qu'il ſe gardera bien de leuer la teſte plus haut, Mais ie croy qu'il n'en dit pas tout ce qu'il en penſe.

XXIX.

Que pleuſt à Dieu que nous fuſſions à commencer nos jeux: Las! nous penſions qu'ils ſe conuertiroient en ioyeuſe Comedies, mais ie crains que la fin les nous fera appeller Tragedies bien ſanglantes.

XXX.

Quant à moy ie n'en euz oncques bonne eſperance, & encores maintenant moins que iamais: Car ie ne void point de moyen par lequel le Roy puiſſe reconqueſter en toute ſa vie, ſeulement le dixſme de ce qu'il a perdu en vn moment de temps.

XXXI.

Que ſi aucuns de ſes predeceſſeurs auec grandes finances, bonne quantité d'hommes, & l'aſſeurance du cœur d'iceux (qui eſt vn rempart inexpugnable) ont eſté bien employez & empechez au recouurement d'vne ſeule villette eſtrãgee de leur obeiſſance, Quelle eſperance peut-il auiourd'huy auoir de recouurer

vne centaines de villes fortes & aguerries qui se sont declarees contre luy? Car (& ie le confesse à grand regret) il n'a ny fonds ny argent, ny esperance d'en auoir Il n'auoit pas trois cens hommes aupres de luy quand les huict cens harquebusiers luy arriuerent qu'Espernon luy enuoya. Il n'a intelligence quelconque en son Royaume: au contraire vous voyez que tous ses subiets & toutes ses villes s'vnissent pour se bander contre luy. De credence ie croy qu'il en aura d'oresnauant fort peu parmy les estrangers: encor qu'il nous en promette grãd secours. Mais pour moy, ie vous asseure que ce secours là est aussi loing de mon esperance, qu'il est proche de mon desir. Premierement l'Italien ny viendra pas, l'Espignol encore moins, l'Allemant se souuiendra du tractement qu'il y a receu, des promesses inaccomplies qu'on luy a faictes, des paiements qu'on luy doibt. Et sans tout cela: encor ne marchera il qu'en vertu, de ce dont nous auons faute, ou plustost penurie tres-extresme.

XXXII.

Ce sont les raisons & particularitez qui me font quasi desesperer, que le Roy se puisse iamais sortir du Labyrinthe, où il s'est precipité & nous apres luy.

XXXIII.

Mais ie crains de vous ennuyer de ce discours, auquel certes ie me suis d'auantage engaigé que ie n'auois enuie du commencement. Ie vous diray toutesfois encor vn mot des Estats lesquels sont conclus & arrestez: Car des Lundy dernier xvi. de ce mois, Mõsieur l'Archeuesque de Bourges, & monsieur de Brissac firent leurs Harangues, tant pour le Clergé que pour la Noblesse. Ie ne scay pas le nom de celuy qui fut esleu & subrogé au lieu du Preuost de Paris pour le tiers Estat. Quant aux deputez ils sont maintenant

quasi tous partis de ceste ville : vray est qu'en la conclusion desdits Estats;il n'y en auoit pas la moitié de tous ceux qui y estoient auparauant la mort de Monsieur de Guise: Car elle apporta vn tel estonnement, que de cent & dix deputez qui estoient icy pour la Noblesse deuant Noel,apres la feste il ne s'y en trouua plus que trentedeux : lesquels encor pour la pluspart n'auoient peu eschapper. Voila ce qui se peut dire pour le present de nos affaires, Ie vous supplie encor vne autre fois bien humblement d'vser de reciproque enuers moy, & excuser la liberté de mon stil. A laquelle ie me suis laissé aller vn peu plus hardimét, pour l'asseurance que nous auons pardeçá que les Parisiens ne font aucune difficulté ny refuz de l'entree de leur ville : & qu'ils se rendent seulement difficiles pour la sortie. (Ie trouue toutefois ceste pratique fort nouuelle pour se bien asseurer d'vne ville.) Aussi que ie me faicts bien fort que le porteur de la presente est tant aduisé,qui se prendra bien garde d'eux: Car sans cela i'eusse esté possible aussi retenu à tout ce que ie vous ay recité que i'y ay esté libre & facile.

XXXIIII.

Ainsi que i'acheuois hier ce propos, & que ie voulois fermer la presente,les nouuelles arriuerent en ceste ville que les Parisiens(à l'imitation de ceux de Dijon)auoient constituez prisonniers en la Bastille tous les Presidents & Conseillers de la Cour de Parlemét (fort peu exceptez) aucuns & plus problablement dient qu'il n'y a eu d'emprisonnez que ceux qui leur estoient suspects. mais soit l'vn ou l'autre vray, il me semble qu'ils n'ont pas seulement immité ceux de Dijon: mais qu'ils ont largement commenté leurs œuures. Or on dit que les raisons desdites captures sont en premier lieu,par ce que la Cour de Parlement n'a-

uoit voulu faire ny parfaire le proces à Dubelloy, s'excusant qu'elle auoit les mains liees: A quoy, dit-on, les Parisiens respondirent qu'elle les auoit donques eu trop libres & legeres a condamner le Breton. L'autre raison par ce que les emprisonnez auoient esté trop lents, voire & retifs à s'vnir auec eux, & à authoriser les leuees d'hõmes & de deniers qu'ils font. Ou possible à cause de leurs vies & deportemens precedens. Aucuns disent encor, pour n'auoir voulu verifier la declaration de la Sorbonne. XXXV.

Quoy que s'en soit, le Roy fust fort estonné, receuãt la nouuelle, disant que cela se tourneroit en consequence pour ses autres villes, & qu'il s'esbaissoit que ses Officiers de Paris ayent esté si peu forts & entendus. Puis ayant quelque peu ruminé cela, il se tourna ver Monsieur Do, & luy dist ces mots, quasi en le menassant, *Ce sont voz jeux Do, vous voyez maintenant que vous me perdez.* XXXVI.

Auiourd'huy le Roy a esté toute la matinee au conseil sur ce fait là: & tiens de bonne part qu'il en est si effrayé, auec le peu d'asseurance qu'il auoit desia, qu'il a mis en deliberation s'il deuoit eslargir les prisonniers qu'il tient: tant pour la deliurance de tous ses officiers, que pour arrester le cours des choses qui se brassent contre luy & son Estat. Ie vous supplie satisfaisant à ma priere, par mesme moyen me mander la verité de ce dernier chef par plus prõpte voye, s'il vous plaist, que de ce porteur: car il seiournera quelque temps à Paris, où il est enuoyé pour apprendre la langue, & s'il peut quelque credence. Icy donques, apres vous auoir bien humblement baisé les mains, le prieray le Seigneur vous prodiguer,

Monsieur ses sainctes graces & me tenir aux vostres. De Bloys ce dixneufiesme Ianuier, 1589.

Vostre seruiteur & tres-asseuré amy D. G.



